



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 28 février 2020
N°18 / H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2020**

Sommaire

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS	3
CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	6
DEPP – DIRECTION DE L’EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONAL ET DE LA JEUNESSE.	8
DGFIP – DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....	15
DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ETUDES, DE L’EVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE	17
SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTERE DE LA JUSTICE	22
SIES – SOUS-DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET D’ETUDES STATISTIQUES. MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L’INNOVATION.....	27
SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTERIEL DE LA SECURITE INTERIEURE. MINISTERE DE L’INTERIEUR.....	31
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023	39

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

SP : commission « Services publics, services aux publics »

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document distinct qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

CCMSA – Caisse centrale de Mutualité Sociale Agricole. Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

1. Orientations pour 2020

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2020, la MSA poursuivra ses efforts de mise à disposition de données statistiques et d'enrichissement de ses systèmes d'information en tirant bénéfice des sources administratives et statistiques (DSN, entrepôt LURA, fichier EIRR...). En matière de diffusion, la réflexion sur l'offre de publications se matérialisera par une refonte des lignes éditoriales. En matière d'évaluation, la MSA entend développer un outil de micro simulation basé sur l'exploitation de ses référentiels carrières et cotisants au régime agricole. Plusieurs projets innovants de data science initié en 2019 dans un environnement *Big data* seront par ailleurs approfondis et mobilisés pour éclairer le pilotage des politiques publiques (e.g. prévention santé, lutte contre la fraude). Un projet de recherche avec l'Irdes va démarrer en 2020. La thématique des inégalités d'accès aux soins sera notamment explorée pour les populations résidant dans les territoires ruraux.

Le renouvellement de la labellisation des statistiques en 2019 et son extension aux séries sur les dépenses d'assurance maladie ont confirmé le rôle d'acteur de référence joué par la MSA pour le suivi de l'emploi et de la protection sociale des populations agricoles. Enfin, la future convention d'objectifs et de gestion (COG) qui sera noué avec l'Etat devrait permettre de conforter ce positionnement en y faisant figurer l'ensemble de ces axes de travail.

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Les sources de données du système d'information statistique sur l'emploi agricole ont été adaptées à la refonte de l'architecture informatique née des besoins de la mise en œuvre de la DSN. Cette adaptation qui se poursuit doit permettre à terme d'enrichir les séries produites et de réduire les délais de diffusion.

En 2020, la CCMSA continuera l'exploitation du fichier « Echanges inter-régimes de retraite (EIRR) », qui permet de reconstituer les montants globaux de retraite (tous régimes) perçus par les retraités du régime agricole. L'article L.161-17-1-2 du code de la sécurité sociale met en place la création du Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU) qui devra être alimenté par tous les régimes de retraite de base et complémentaires légalement obligatoires. Ce répertoire unique et commun à tous les régimes regroupera l'ensemble des données de carrière nécessaires à la liquidation de la pension par les régimes de retraite. Le suivi statistique sera réalisé à partir d'une duplication du RGCU (périodicité annuelle) et sera consultable par tous les régimes (dans le respect des dispositions de la loi de 1951 et de la loi de 1978).

→ SP 3.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2019, la MSA a réalisé pour le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) une étude visant à évaluer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole. Ces travaux qui mobilisent les résultats des contrôles externes réalisés par le réseau des MSA vont se poursuivre en 2020 avec une étude à paraître dans le courant de l'année.

La MSA entend développer un outil de micro-simulation reposant sur l'exploitation des référentiels « carrières » et « cotisants » au régime agricole. A terme, l'objectif pour la MSA est de se doter d'un outil permettant les projections prospectives ou des simulations pour l'évaluation de politiques publiques qui ont un impact sur les ressources des ressortissants MSA.

La MSA ambitionne enfin de consolider des projets de data science et en développer de nouveaux afin d'éclairer le pilotage des politiques publiques relatives au régime agricole (e.g. prévention santé, lutte contre la fraude). Ces projets seront pour la plupart menés dans un environnement *Big data*.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Un projet de recherche avec l'Irdes est en cours de rédaction. Il est prévu que les travaux durent 3 ans. La thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux sera explorée dans ses dimensions à la fois quantitative et qualitative.

→ AG 2.

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le chantier de rénovation de la gamme des publications statistiques de la MSA est lancé depuis 2019. La refonte devrait consister sur le fond à un recentrage de la gamme autour de trois publications de référence. Celles-ci auront des formats distincts et viseront trois cibles privilégiées :

- les journalistes en recherche d'élément de cadrage sur des sujets de fond ou d'actualité ;
- le grand public désireux de lire une synthèse dans laquelle les principales évolutions sont explicitées ;

- les experts du domaine qui souhaitent obtenir des résultats détaillés et un cadre méthodologique.

Le portail des statistiques de la MSA est fréquemment enrichi. Une infographie dynamique des chiffres clés de la MSA, fondée sur les outils de *data visualisation*, est disponible sur le site internet depuis 2019 <https://statistiques.msa.fr/>. L'offre de données est actualisée au fil de l'eau, qu'il s'agisse des données accessibles en « *open data* » ou le portail de cartographie institutionnelle GéoMSA.

Enfin, la MSA continue de déposer au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) des fichiers actualisés sur l'emploi agricole. Les données, à la granularité individu/entreprise, sont relatives à l'emploi et aux assiettes déclarées par les cotisants non-salariés du régime agricole.

→ AG 8.

CNAV – Caisse nationale d'assurance vieillesse.
Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)

1. Orientations pour 2020

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). La DSPR va continuer à investir pour faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs législatifs.

La Cnav devra en 2020 continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés.

L'évolution du système d'information statistique, pour tenir compte de l'élargissement du périmètre de la Cnav aux assurés du Régime social des indépendants (RSI), est un enjeu important pour 2020. Cela nécessite également d'investir sur de nouvelles données et activités, au-delà du régime de base auparavant géré par le RSI (régime complémentaire notamment).

Le système d'information statistique de la Cnav va également être impacté par l'arrivée du Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) dans lequel les données de carrière de la Cnav basculeront dès 2020. La DSPR devra gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, Inserm...).

→ SP 3.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees ou d'autres sources de la statistique publique.

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continuera à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié¹. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront également à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'Etat et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le *datamining* (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches *big data*.

¹ www.statistiques-recherches.cnav.fr

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Cnav collaborera à la préparation de la quatrième vague de l'enquête « Motivations de départ à la retraite » en lien avec la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et les autres partenaires, ainsi qu'à l'enrichissement des fichiers de l'enquête par des données administratives du régime général.

En 2020, la Cnav exploitera l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018, enquête qu'elle a contribué à enrichir avec ses données administratives.

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

La Cnav construira en 2020 une nouvelle base sur les retraités, à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant géré par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime. La Cnav mettra également en place le système d'information permettant de réaliser les travaux de pilotage actuariel du régime complémentaire des indépendants et de leur régime invalidité-décès.

La Cnav commencera à adapter son système d'information statistique au passage au RGCU.

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général qui produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes continuera à être développé et à évoluer.

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav a mené en 2019 une opération autour du non-recours à l'Aspa, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de *datamining* sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Echanges Interrégimes de retraites (EIRR). Le bilan global de cette opération sera réalisé, et d'autres travaux sur le non-recours seront lancés.

1. Orientations pour 2020

Le programme 2020 de la DEPP est placé dans la continuité des précédents avec la poursuite d’investissements d’ampleur en termes de construction de système d’information statistiques sur l’éducation mais aussi en termes d’analyses sur les élèves, apprentis, enseignants, personnels, établissements et territoires. Ce programme s’inscrit dans un cadre de demandes croissantes adressées à la Depp.

Le premier axe de ce programme de travail est celui de la **contribution au débat public** avec d’une part la capacité à décrire des phénomènes à des publics divers, s’appuyant sur des comparaisons dans le temps et dans l’espace (national, européen et international), mais aussi, d’autre part, l’investissement pour améliorer la diffusion, la connaissance, l’exploitation de données fiables et documentées. Il s’agit ainsi de rendre compte de l’état du système éducatif pour différents publics, d’élaborer et diffuser des données documentées et de réaliser des travaux de synthèse.

Le deuxième axe de travail est celui de la **contribution à l’évaluation et au pilotage** avec la capacité à proposer des indicateurs et analyses permettant d’éclairer en amont la décision publique, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques et de les évaluer ex-post. Il s’agit de produire une photographie annuelle des élèves et apprentis, de suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif, leurs acquis et leur insertion, de connaître les personnels de l’éducation nationale, leurs parcours et leurs pratiques et de contribuer au pilotage et à l’évaluation du système éducatif, des établissements, des territoires, des académies.

Le troisième axe est celui de la **contribution aux réseaux de la statistique sur l’éducation** avec la capacité à être force de propositions et d’expertise, à animer, à associer et à partager des bonnes pratiques mais aussi à améliorer la dynamique de travail en réseaux. Il s’agit de faire monter en puissance le réseau constitué par la Depp et les services statistiques académiques, de jouer un rôle actif dans la construction et l’utilisation des statistiques au niveau international et d’être un acteur de la statistique publique, française et européenne sur l’éducation.

Ainsi, en 2020, la Depp poursuivra la montée en charge de la construction d’un système d’information statistique sur l’ensemble des **élèves et apprentis** en étendant l’identifiant national élève (INE) et ses sources de données. Ceci permet d’améliorer la connaissance de leurs parcours scolaires, où qu’ils soient scolarisés, et de leur insertion via le projet InserJeunes engagé avec la Dares. La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des élèves en situation de handicap. Elle pilotera ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions. Elle préparera un nouveau panel d’élèves, qui commencera en maternelle pour suivre la scolarisation obligatoire à 3 ans, panel qu’elle lancera en 2021. **Du côté des personnels** la Depp investira sur son système d’information statistique, avec une entrée « suivi de panel », mais aussi connaissance des pratiques des enseignants en diffusant les résultats de l’enquête internationale de l’OCDE sur les enseignants, TALIS 2018, et de son enquête nationale EPODE. La Depp poursuivra l’investissement sur la **dimension territoriale de l’éducation**, indispensable à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats mais aussi à leurs pilotages avec en particulier une

meilleure connaissance des territoires d'outre-mer, grâce à l'extension des évaluations exhaustives des élèves. Elle préparera ainsi un ouvrage sur cette thématique pour 2021. Enfin, la Depp poursuivra son implication dans **l'évaluation de politiques publiques**, domaine où elle met régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou soutient des équipes de recherche sur des évaluations de politiques publiques. En 2020 la Depp continuera deux importantes évaluations de politiques publiques qu'elle pilote avec la collaboration d'équipes de recherche : l'évaluation des CP dédoublés en éducation prioritaire et l'évaluation du numérique dans l'éducation. Elle rendra également compte des premiers effets de la réforme du baccalauréat général et technologique et de la rénovation de la voie professionnelle.

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp poursuivra la collecte des données alimentant ses panels d'élèves mais aussi leur exploitation, permettant d'éclairer les parcours scolaires mais aussi les disparités. Ainsi, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire a été prolongé à l'enseignement secondaire. En 2019 la Depp s'est associée avec l'INJEP pour conduire à partir de ce panel une « enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège » au deuxième trimestre 2019 pour mesurer et mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps libre en dehors du collège (occupations pendant les vacances, travail scolaire effectué en dehors du temps strictement scolaire, engagement associatif, pratiques sportives). Cette enquête donnera lieu à des premières exploitations en 2020. Par ailleurs, en 2020 la Depp conduira une enquête auprès des familles et évaluera les élèves du panel.

Par ailleurs la Depp va lancer un **nouveau panel dès l'entrée en maternelle** pour 2021 avec une enquête famille en 2022. Ce panel accompagnera ainsi l'obligation de scolarité désormais fixée à 3 ans.

La Depp poursuivra également son investissement sur le panel de suivi de **deux cohortes d'élèves en situation de handicap** (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) qui est un outil essentiel à la connaissance des parcours. La Depp va renouveler l'évaluation des compétences des élèves en situation de handicap de ces panels.

→ AG 1. AG 2. AG 4. AG 7. DQS 1. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SP 4.

En 2020 la Depp présentera au label son enquête sur la **scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés** qu'elle a renouvelée. Cette enquête relative à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés permet d'une part de recenser ces élèves, d'autre part de décrire leur entrée et leur parcours dans le système éducatif français : de quel dispositif bénéficient-ils ? Pendant combien de temps ?

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la Depp pilote des enquêtes de victimation en milieu scolaire auprès d'élèves de collège et de lycée en alternance. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Une réflexion a été entamée par la Depp sur la possibilité de réaliser une enquête de **climat scolaire et de victimation dans le premier degré en 2021**. La Depp présentera cette enquête au label fin 2020. Par ailleurs, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en

établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE).

La Depp poursuivra l'investissement sur les **évaluations des compétences des élèves**, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi. La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux. En 2020 elle conduira ses enquêtes sur échantillon, nationales (Cèdre français et celles sur la maîtrise du socle) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème et seconde. Toutes les évaluations de la Depp sont désormais en numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1 où un test sur tablettes a été conduit cette année. En 2020 la Depp finalisera la rénovation de l'évaluation de lecture qu'elle élabore dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette rénovation permet de faire évoluer le format et la nature des épreuves, de façon d'une part à ne plus être confronté à des problèmes techniques rencontrés depuis 2016 et d'autre part pour mieux évaluer les compétences en lecture des jeunes. Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité. Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications. En 2020 la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2019 (Cèdre, TIMSS) et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème et seconde de la rentrée 2019, mais aussi les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

→ [AG 1.](#) [AG 2.](#) [AG 3.](#) [AG 4.](#) [AG 5.](#) [AG 6.](#) [AG 8.](#) [DQS 1.](#) [DQS 3.](#) [DQS 7.](#) [DQS 8.](#) [EQRT 4.](#) [SP 4.](#) [TERR 1.](#) [TERR 2.](#)

La Depp poursuivra son **investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants**. Elle avait déjà exploité en 2019, avec la publication de deux études, la première partie de l'enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, TALIS 2018, et publiera en 2020 sur la seconde partie. De plus, la Depp sortira les premiers résultats de sa nouvelle enquête nationale, EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) qu'elle a menée en 2018 et qui permettra d'alimenter le débat public et de mettre à la disposition des décideurs politiques, de manière régulière, systématique et standardisée, un ensemble d'indicateurs portant sur les pratiques d'enseignement identifiés au sein de la classe. La Depp présentera ses résultats auprès des acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

→ [AG 3.](#) [AG 6.](#) [AG 8.](#) [DQS 8.](#) [EQRT 4.](#) [SP 5.](#)

La Depp poursuivra sa refonte de son application **Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré** (EPI) qui existe depuis 1987. Cette enquête annuelle auprès de tous les collèges et lycées publics permet de connaître les capacités d'accueil des établissements, l'ancienneté et les surfaces des bâtiments, l'offre de restauration et d'hébergement. Son taux de réponse est d'environ 95 %. La collecte implique de nombreux acteurs, aussi bien en rectorats qu'au sein des collectivités territoriales. Ces informations déterminent en particulier le calcul de certaines dotations aux établissements. En 2019, un projet de refonte de l'enquête a été lancé afin de mieux répondre aux besoins actuels sur le patrimoine immobilier des établissements ainsi que sur les internats et la demi-pension. La refonte se place dans une perspective de diffusion en open data et de valorisation accrue des données. Menée en partenariat avec les services déconcentrés académiques, elle a vocation à aboutir en 2021.

→ AG 5. DQS 3. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 9

La DEPP réfléchira à une simplification de son enquête sur l'équipement des établissements en technologie de l'information et de la communication (ETIC) qui décrit l'équipement des établissements en outils numériques.

→ AG 3. AG 5. DQS 3. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 9.

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes. Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

En 2020 la Depp, pour accompagner le suivi de la réforme du baccalauréat, exploitera les systèmes de gestion du second degré pour rendre compte des évolutions en termes de choix des nouvelles spécialités.

→ AG 5. AG 8. DQS 3. DQS 7. SP 4. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 9.

En 2020, la Depp poursuivra son investissement pour élaborer un système d'information statistique de qualité sur les personnels à partir des données des systèmes de gestion des personnels du ministère en charge de l'éducation nationale. La Depp finalisera des premières études à partir de l'exploitation du panel des personnels de l'Education nationale qu'elle a mis en place.

→ AG 5. AG 6. AG 7. AG 8. SP 5. TERR 1. TERR 2. TERR 7. TERR 9.

La Depp et la DARES finaliseront une partie de leur projet commun (sur la période 2019-2021) portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage ou de la voie professionnelle. Ce nouveau système d'informations résulte de l'appariement de plusieurs sources (les deux sources principales étant les sources bases élèves de la Depp et la source mouvements de main d'œuvre (MMO) de la DARES). Ce projet répondait à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortants du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter. Il doit à terme permettre de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants. Il remplacera les enquêtes « insertion professionnelle des apprentis » (IPA) et « insertion dans la vie active » (IVA) actuellement réalisées par la Depp qui ne permettent pas de produire ces indicateurs à ce niveau de finesse et qui seront menées pour la dernière fois en 2020. Les données obtenues permettront également de réaliser des études, notamment sur les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation, la correspondance entre la formation et l'emploi, la comparaison de l'insertion des jeunes après une formation par apprentissage ou sous statut scolaire. Sur l'année 2019, l'équipe en charge projet a mis au point l'outil cible d'appariement des bases et les résultats du nouveau système d'information ont été comparés avec les résultats des enquêtes IPA et IVA relatives à la même année. Fin d'année 2019, une expérimentation avec les établissements a eu lieu afin de poursuivre l'expertise des différences et repérer d'éventuels dysfonctionnements. Fin 2020 InserJeunes permettra de publier, pour la première fois, des taux d'insertion à 6 mois au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants.

→ AG 5. AG 7. AG 8. DQS 3. EQRT 2. SP 4. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 7. TERR 9.

La Depp poursuivra son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions de établissements en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis ou la conjoncture économique dans le cas de l'insertion professionnelle. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat. C'est cette approche que la Depp va étendre. Elle travaille ainsi à des IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, en tenant compte du profile social mais aussi scolaire des élèves accueillis en collège. Enfin, le travail sur l'insertion des jeunes donnera lieu à des publications par établissement scolaire professionnel et par CFA, en brut et en valeur ajoutée, des taux de poursuite d'étude des élèves mais aussi surtout de leur insertion professionnelle.

→ AG 5. AG 7. AG 8. DQS 3. SP 4. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 7. TERR 9.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

En 2020, la Depp poursuivra son **investissement dans l'analyse territoriale** de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets en termes d'analyse de l'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence. L'analyse territoriale, désormais un axe structurant de l'activité de la Depp, s'appuie sur un système d'information géographique partagé avec les services statistiques académiques, avec la poursuite de la réflexion sur l'amélioration des méthodes en cartographie et en sémiologie cartographique, sur l'accompagnement du changement via des formations et des échanges et sur la constitution de bases de données. En 2020, en s'appuyant sur la typologie des communes rurales et urbaines qu'elle a élaborée, la Depp analysera différents phénomènes éducatifs selon les territoires, qui donnera lieu à une publication de plusieurs études dans sa revue Education et Formations en 2021.

→ AG 1. AG 2. AG 5. AG 8. DQS 3. SP 4. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 3. TERR 7. TERR 9.

La Depp poursuivra son engagement dans **l'évaluation des politiques publiques** avec notamment la poursuite de l'évaluation du numérique à l'école mais aussi du dispositif CP dédoublés en REP+ afin d'étudier l'impact de cette mesure. Plusieurs dimensions sont interrogées : la progression des élèves, les pratiques d'enseignement, l'engagement des élèves et la perception des parents.

→ DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SP 4. SP 5.

En 2020, comme chaque année, la Depp assurera une **participation active de la France dans les instances internationales de définition et de développement des**

statistiques sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs le chef du bureau des évaluations des élèves de la Depp. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. Enfin la Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU aux niveaux ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), et international (UIS, UNESCO et OCDE).

→ AG 1. AG 2. AG 3. AG 6. AG 8. DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SP 4. SP 5.

En effet, en 2020, la Depp poursuivra son **investissement sur la coordination de la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU**, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE). Elle a poursuivi son implication dans les différentes structures liées au programme de développement durable des Nations-Unies, articulé autour de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'« éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous », en travaillant sur l'objectif 4 sur l'éducation qui se décline en une dizaine de cibles ainsi qu'un ensemble de 43 indicateurs thématiques. L'implication de la Depp relève à la fois de sa position de SSM de l'éducation, responsable des statistiques éducation au niveau national, européen et international, mais aussi de sa position de direction au sein du ministère de l'éducation nationale, le ministère étant lui-même très impliqué dans le cadre de l'UNESCO sur cette problématique. La Depp via son expertise sur l'élaboration d'évaluations de compétences d'élèves participe activement aux réflexions et coopérations internationales sur des outils partagés et comparables.

→ AG 1. AG 2. AG 5. AG 6.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2020 la Depp poursuivra sa mise en place d'un **répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)**. Désormais tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'identifiant a été étendu aux apprentis en 2018 et aux élèves de l'enseignement agricole en 2019. Depuis la rentrée 2018, l'INE se propage désormais dans l'enseignement supérieur. En 2020 une réflexion aura lieu sur l'élargissement de l'INE à tous les enfants en âge de scolarisation, où qu'ils soient scolarisés, privé hors contrat, scolarisation à domicile, CNED...

→ AG 5. AG 7. AG 8. DQS 3. EQRT 2. SP 4. SP 9. TERR 1. TERR 2. TERR 7. TERR 9.

En 2020 la Depp développera un **premier prototype interne de son répertoire statistique des établissements scolaires** qui servira de base de sondage et de référentiel unique pour toutes les opérations de production d'information statistique réalisées par la Depp. Ce répertoire statistique doit en particulier permettre d'harmoniser les pratiques de tirage d'échantillons, de suivre la charge statistique pesant sur les établissements, et comportera de nouvelles variables (type statistique d'établissement, variables destinées au suivi de la démographie des établissements, etc.). Il sera principalement alimenté par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), mais également par d'autres informations comme, après expertise, les résultats des remontées administratives sur les élèves. Ce répertoire statistique devrait permettre d'améliorer la qualité de Ramsese et d'éclairer les travaux sur la démographie des unités de Ramsese (unités administratives immatriculées –UAI) grâce à des indicateurs d'alerte générés par les évolutions d'effectifs d'élèves au sein des établissements afin que la généalogie soit mieux renseignée.

→ [AG 5](#). [AG 8](#). [SP 4](#). [SP 5](#). [SP 9](#). [TERR 1](#). [TERR 2](#). [TERR 7](#). [TERR 9](#).

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion. Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

En 2020 la Depp poursuivra sa réflexion pour **améliorer la diffusion de données sur son site Internet** mettant un accent sur son accessibilité pour satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs. Dans ces réflexions s'insèrent la mise à disposition de données détaillées à un niveau fin, la mise à disposition de données en rubriques thématiques sur le site internet (ces données sont présentement accessibles essentiellement via les publications), la mise à disposition de l'historique des publications via un logiciel documentaire, le processus de réponse à des demandes détaillées spécifiques et la mise en en open data de plus de données.

En 2020, la **Depp renforcera le réseau de la statistique sur l'éducation qu'elle forme avec les services statistiques en académie (SSA)**. Ce réseau est un gage de qualité sur les données statistiques élaborées, de pertinence des indicateurs et analyses élaborés et enfin d'une meilleure diffusion des données et des analyses grâce à un accompagnement à tous les niveaux des travaux de la statistique sur l'éducation. On constate en effet un besoin croissant d'indicateurs territoriaux statistiques et d'analyse objectifs et de qualité, reconnus par tous, pour faciliter le dialogue avec les collectivités, mais également le besoin accru dans les académies d'outils de d'aide au diagnostic, à la décision et au pilotage et de suivi de politiques publiques. Le réseau répond à ces besoins et en mutualisant et partageant des outils, des données, des d'analyses, des outils d'aide au pilotage et à la décision.

DGFIP – Direction générale des Finances Publiques. Service des Retraites de l'État (SRE)

1. Orientations pour 2020

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. A ce titre, le SRE dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. **Les deux principales sources d'information sont la base des comptes individuels retraite (CIR) et la base des pensions.**

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères.

En tant que responsable du programme 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité », représentant près de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Suite à un audit favorable de la Cour des comptes, cet outil calcule maintenant les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés à la réforme des retraites.

En 2020, le SRE compte finaliser la refonte de la chaîne de traitement pensions en intégrant de nouvelles informations issus des applicatifs de paiement. Par ailleurs, les travaux concernant l'ensemble du régime vont se poursuivre avec la mise en place d'une base permanente des affiliés permettant d'avoir une vision du passage à la retraite centrée sur l'individu et d'améliorer la connaissance des carrières et des droits acquis. Le SRE va également entamer la réécriture de son modèle de micro-simulation de long terme Pablo dans le cadre du passage de SAS à R et pour prendre en compte les évolutions du système d'information. En 2020, cette refonte portera plus particulièrement sur les modèles de comportements de départ et la modélisation de l'équation de salaire en incluant l'aspect primes.

En outre le SRE continuera à être sollicité dans le cadre de la réforme des retraites et le passage à un système universel. Cet aspect constitue un axe de travail important pour 2020. Dans ce cadre une réflexion sera également menée avec la Cour des comptes pour bien cerner les conséquences de la réforme sur la méthodologie de calcul des engagements de l'État en matière de retraite.

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

- Refonte de la chaîne de traitement *pensions* qui prévoit, en particulier, l'intégration des montants réels de pension payés par les applications PEZ et PASTEL pour améliorer la cohérence entre les bases statistiques et le CAS Pensions.
- Mise en place d'une exploitation statistique des comptes individuels retraite (base ELDRO) et d'une base permanente des *affiliés du régime*.
- Travaux de refonte du modèle de micro-simulation Pablo dans le cadre de l'abandon prévu du logiciel SAS au profit de R.

→ SP 3.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- Base des demandes de départs en retraite (DEDP) : dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites, les demandes de départ sont directement adressées au SRE et ne passent plus par les ministères employeurs. Cette exploration vise à fournir un comptage permettant d'anticiper le nombre de départs, ce qui est utile pour les modèles de prévision du SRE et pour les ministères, dans le cadre de la gestion prévisionnelle de leurs effectifs.
- Poursuite des travaux sur la modélisation des comportements de départs à la retraite et de l'équation de salaire en incluant l'aspect *primes*.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- Constitution d'une nomenclature intermédiaire de grade à partir des nomenclatures existantes ADAGE et NNE en cohérence avec les catégories A/B/C et les principaux regroupements existants.

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Depuis l'an passé, les chiffres-clés sont disponibles en version provisoire dès la fin du mois de janvier et en version définitive en juin. Les données du SRE sont également accessibles sous forme de cubes sur le site data.economie.gouv.fr.

En 2020, en lien avec la mise en production d'un nouvel applicatif, les tableaux concernant les allocations temporaires d'invalidité seront enrichis. La diffusion des données définitives sera également l'occasion de produire des tableaux par grade en utilisant la nouvelle nomenclature intermédiaire de grade.

DREES – Direction de la Recherche, des Etudes, de l’Evaluation et des Statistiques. Ministère des Solidarités et de la Santé

1. Orientations pour 2020

Afin de s’adapter aux évolutions de son environnement la Drees a défini, il y a deux ans, un projet stratégique 2021 qui se structure autour 4 axes :

1. *Renforcer la qualité et la couverture de la production statistique* notamment par la mise en place d’une démarche qualité, la standardisation des traitements et la documentation des opérations statistiques.
2. *Renforcer l’aide à la décision et à l’accompagnement des politiques* publiques notamment avec des outils de restitution faciles d’accès permettant la lecture des données, la création de cartes, tableaux et graphiques.
3. Asseoir le positionnement de la Drees comme direction de la donnée dans ses champs d’expertise.
4. *Renforcer l’impact des travaux de la Drees dans le débat public* notamment par la mise à disposition systématique en open data des bases statistiques.

Ces orientations sont soutenues en 2020 par des changements d’organisation, l’évolution des systèmes d’information et des infrastructures de calcul et des mesures d’accompagnement qui se matérialisent entre autres par :

- la création au sein de la sous-direction Santé d’un Lab Innovation et évaluation en santé ;
- la transformation progressive du système d’information statistique de la Drees en évoluant vers les logiciels libres « R » et « Python » et vers des architectures « big data » ;
- la création d’un centre de calcul sécurisé en commun avec la Dares ;
- la formation de l’ensemble des statisticiens de la Drees à l’utilisation de ces outils.

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d’enquêtes régulières

Santé :

EHIS 2019 : l’enquête a été collectée en 2019 en France et dans les DROM. Les premières publications sont prévues en 2020. Ces données permettront d’actualiser l’état des lieux sur la santé des Français, en métropole et dans les DROM, les facteurs de risque ou encore la couverture complémentaire.

→ [AG 2. DQS 2.](#)

Enquête sur la santé des enfants scolarisés en grande section de maternelle : substitution en 2019-2020 par l’exploitation d’un échantillon de données issues d’ESCUAPE l’outil de dématérialisation des dossiers médicaux scolaires.

Enquête sur les principaux contrats souscrits auprès des organismes complémentaires en santé : l'enquête a obtenu le label le 22 janvier 2020 suite à une refonte complète en 2019 pour assurer une meilleure représentativité des contrats. La prochaine vague de l'enquête, terrain 2020 sur données 2019, se déroulera désormais en deux étapes. La première étape, nouvelle, vise à établir une liste de contrats de complémentaires santé, afin d'établir une base de tirage de contrats visant ensuite à recueillir, dans la deuxième étape, les caractéristiques de contrats plus représentatifs du marché qu'auparavant. En effet, jusqu'à présent, seuls les 3 contrats les plus souscrits de chaque type étaient décrits.

Social :

Enquête Mode de garde : elle a obtenu l'opportunité le et le label en 2019 ; elle sera collectée au 4^e trimestre 2020. Il s'agit de la 4^e vague de l'enquête, mais son échantillon s'élargit pour permettre d'étudier, pour la première fois, l'accueil des jeunes enfants sur certains champs spécifiques : les enfants handicapés, l'outre-mer, les familles résidant dans les quartiers prioritaires de la ville.

→ [DQS 3.](#)

Enquête sur les assistants familiaux : elle a obtenu le label en 2019 ; elle sera collectée au 4^e trimestre 2020. Cette enquête est inédite.

Enquêtes Autonomie : ce dispositif d'enquêtes a obtenu l'opportunité en 2019. Il vise à dresser un panorama complet des conditions de vie des personnes handicapées ou en perte d'autonomie et de leurs aidants en France. Il sera préparé tout au long de l'année, afin de pouvoir réaliser à partir de début 2021 la première des 8 enquêtes du dispositif. Le dispositif inclut en outre de nombreux appariements à des données administratives, dont celles qui seront collectées par la Drees auprès des conseils départementaux sur les prestations qu'ils versent aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

→ [AG 7. DQS 1.](#)

Enquête quadriennale EHPA : collecte en 2020 de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, relative à la situation fin 2019. Pour la première fois, un pré-remplissage à partir des données administratives est réalisé pour les informations disponibles, afin d'alléger autant que possible la charge de réponse à l'enquête. Symétriquement, un outil est prévu et mis à disposition des répondants pour extraire des réponses à l'enquête certains indicateurs qui leur sont demandés par ailleurs.

→ [DQS 1.](#)

Enquête quadriennale ES-DS : préparation de la vague 2020 auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale, dont la collecte aura lieu en 2021. Plusieurs évolutions sont prévues afin de mieux répondre aux nombreuses demandes d'information sur les personnes sans-domicile : élargissement du champ à de nouvelles structures, et articulation avec d'autres opérations statistiques sur ces populations (Nuit de la solidarité, etc.)

→ [DQS 5. DQS 6.](#)

Les résultats des enquêtes suivantes, nouvelles ou renouvelées les années précédentes feront l'objet de premières publications en 2020 : *enquête ES-protection de l'enfance (2017)*, *enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux BMS (2018)*, *enquête ES-handicap (2018)*.

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Santé

Projet EDP santé : Grâce à l'appariement entre les données sociales de l'échantillon démographique permanent (EDP) et celles du système national des données de santé (SNDS) qui sera réalisé en début d'année, la Drees sera en mesure de mener plusieurs études sur les inégalités sociales de santé. Ces études décriront à la fois les différences de prévalence des pathologies, notamment chroniques, mais également les différences de prise en charge. Les premières exploitations de cette nouvelle base porteront sur la prise en charge du diabète, de la BPCO, des accidents vasculaires cérébraux, de certaines maladies neurodégénératives, sur la vaccination contre la grippe des personnes âgées... mais aussi sur l'impact du système de santé sur la redistribution au cours du cycle de vie.

→ AG 2.

Exploitation des fichiers de collecte bruts de la déclaration sociale nominative (DSN) pour expertiser les données, alimenter la réflexion autour de l'utilisation de ces données pour alimenter le SI sur les trois versants de la fonction publique et produire des analyses, notamment sur le recours à l'intérim à l'hôpital.

Expertise et examen de faisabilité du passage du suivi démographique des infirmiers du répertoire ADELI au répertoire partagé des professions de santé (RPPS).

Création d'une **base dépenses de santé et restes à charge** en ville par grand poste de soins pour l'ensemble des assurés, à partir des données issues du SNDS, du DCIR pour les soins de ville puis enrichissement sur l'hôpital à partir du PMSI. L'élargissement aux soins hospitaliers a débuté en 2019 et se poursuivra en 2020.

Refonte du modèle INES-OMAR : débuté T4 2019, se poursuivant en 2020. Cet outil vise à analyser les dépenses de santé de l'assurance maladie obligatoire mais aussi complémentaire par niveau de vie. Pour cette prochaine édition, il mobilisera l'enquête EHIS-2014 apparié au SNDS et l'enquête sur les contrats de complémentaire santé souscrits auprès des organismes complémentaires (enquête OC) 2016 ; ainsi que - pour la première fois - l'enquête SRCV 2017.

Social

Projet RI-insertion : en 2020, la Drees réalisera pour la première fois une opération de remontée de données administratives individuelles des conseils départementaux sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ; ces données seront croisées avec des informations de Pôle emploi et des Caisses de sécurité sociale afin de créer une base qui, elle-même croisée avec le panel ENIACRAMS. Ceci permettra de nouvelles analyses des parcours et de l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de minima sociaux.

Panel ÉNÉAS : ce panel, qui s'appuie notamment sur les données individuelles des conseils départementaux sur les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH sera constitué en 2020. Il permettra d'étudier les parcours des seniors en perte d'autonomie ;

Projet BADIANE : une première version de cette base, qui vise à rassembler et à mettre dans un format propre à un usage statistique les diverses bases administratives produites par l'État ou ses opérateurs sur les établissements médico-sociaux sera constituée en 2020.

D'autres travaux d'expertise de bases administratives ou statistiques seront lancés dans le domaine de l'hébergement des personnes sans-domicile, entre autres sur les données du SI-SIAO, mais aussi sur d'autres données de la DGCS ou de l'Insee. Ces expertises visent, à plus long-terme, à permettre un enrichissement des dispositifs d'observation statistique sur cette thématique.

Création d'une **base en panel de données sur les organismes complémentaires** à partir des états comptables, prudentiels et statistiques collectés annuellement par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le projet d'amélioration de la **mesure du non-recours aux prestations sociales**, initié à l'automne 2019, se poursuivra en 2020. Dans le cadre d'un partenariat avec la Cnaf, l'université Paris Est-Créteil (Upec) et l'Insee, il s'agit, à horizon 2021, d'explorer les potentialités de la microsimulation.

→ SP 2.

Les résultats des opérations, nouvelles ou renouvelées les années précédentes feront l'objet de 1ères publications en 2020 : remontées individuelles APA-ASH (2017), EIR 2016 pour sa partie « invalidité », EIC (2017).

Comptes

Les comptes de la santé et de la protection sociales ont été migrés en R fin 2019-début 2020.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Analyse de la **comparabilité des données et indicateurs harmonisés au niveau européen** sur l'institutionnalisation des personnes âgées dépendantes, dans le cadre d'une étude en comparaison internationale sur les formes d'institutionnalisation des personnes âgées. De nouveaux indicateurs pourront être proposés.

→ AG 6.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La **refonte de l'application de gestion du répertoire Finess** (référentiel des établissements sanitaires et médico-sociaux) qui permet d'enregistrer les établissements dans le répertoire, a été lancée en 2019. Elle aboutira à une version opérationnelle à la toute fin de l'année 2020. Cette nouvelle application intégrera les fonctionnalités du site actuel de diffusion de Finess (nommé Finess Web), qui sera décommissionné à cette occasion.

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees a lancé en 2019 la **refonte de son site internet**. Ce site indépendant restera néanmoins accessible par le portail du Ministère des Solidarités et de la Santé et conservera un lien étroit avec ce dernier. Il rassemblera sur une même interface les études, les données et des outils de data visualisation. L'objectif est d'améliorer la navigation et la recherche des publications en ligne, l'accès aux données, ainsi que le référencement des travaux menés par la Drees, notamment par le développement d'un moteur de recherche performant. L'ouverture du nouveau site est prévue pour l'été 2020.

→ AG 8.

Pour compléter son offre de ressources numériques, la Drees poursuivra la publication de datavidéos pédagogiques thématiques présentant des données de cadrage et expliquant des concepts et des définitions (3 vidéos minimum).

La Drees a contribué en 2019 à la **création du portail Publisocial** afin de faciliter l'accès des chercheurs aux publications dans des revues académiques du champ social. Le cercle des partenaires a vocation à s'élargir en 2020. La version internationale du portail Cairn sera alimentée par cinq des articles de la RFAS les plus consultés, traduits en anglais ainsi que par l'ensemble de nos sommaires et résumés depuis 2001.

**SDSE – Sous-Direction de la Statistique et des Études.
Ministère de la Justice**

1. Orientations pour 2020

Parmi les grands enjeux de l'année 2020, il faut en particulier citer :

- la poursuite de la publication par le SSM Justice de statistiques sur le champ pénitentiaire, en traduction concrète de la décision de 2017 (dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat général auquel est rattaché le SSM) de transfert cette activité historiquement sous la responsabilité de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers le SSM ;
- la relance du panel des mineurs. Cet objectif fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme ;
- la construction de données permettant l'analyse de la récidive des détenus, *via* des rapprochements de fichiers, et leur analyse ;
- l'aboutissement des travaux de transposition de la nomenclature internationale des infractions (ICCS), en lien avec le SSM sécurité intérieure, les services opérationnels des deux ministères, et sous le pilotage de l'Insee ;
- le suivi et l'adaptation des chaînes de traitement statistique et de diffusion à la mise en place des mesures de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ), en particulier relatives à l'organisation territoriale de la justice ;
- le suivi de l'avancée du projet Portalis (visant à terme à la refonte de l'ensemble des applicatifs civils), qui doit atterrir fin 2020 pour ce qui concerne les conseils de prudhommes (CPH), et l'adaptation des chaînes statistiques qu'il impose ;
- la prise en charge d'une statistique sur les officiers publics ministériels ;
- l'adaptation de la diffusion infranationale à la nouvelle organisation territoriale de la justice, et l'augmentation du volume des données infranationales mises à disposition dans un format réutilisable.

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS – les enquêtes réalisées par la SDSE ne sont pas des enquêtes statistiques : pas de demande d'avis d'opportunité, mais une décision de collecte prise par les seules instances du ministère de la justice.

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se

substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Champ de la justice pénale :

Reprise de la statistique pénitentiaire : Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE a été acté. Les premières statistiques trimestrielles produites par la SDSE sur le milieu ouvert ont été diffusées en juillet 2019 sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'année 2020 permettra d'étendre le périmètre de ces statistiques sur le milieu ouvert, et d'entamer la reprise de la production sur le milieu fermé avec l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité).

Étude statistique sur la récidive des détenus : l'article 2 de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ), impose de remettre au Parlement un rapport portant sur la récidive des détenus sortants de prison. Dans ce cadre, la SDSE doit fournir pour juillet 2020 à la direction de l'administration pénitentiaire les statistiques nécessaires à la rédaction du rapport. Cela nécessite la construction d'une nouvelle base statistique, par appariement des informations concernant les personnes détenues enregistrées dans GENESIS et celles portant sur les personnes condamnées inscrites au casier judiciaire national.

Exploitation des données de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP) : la SDSE demande l'accès aux données de l'ATIGIP afin de construire une statistique sur les unités économiques accueillant des personnes condamnées à un TIG et, à terme, sur la mise à exécution des TIG. Les données seront également mobilisées pour réaliser des enquêtes auprès des acteurs sur TIG (voir infra), et enrichir les travaux sur la mise à exécution des peines actuellement menés avec les données des applicatifs Cassiopée et APPI que la SDSE exploite déjà.

Panel des jeunes suivis en justice : L'article 85 de la LPJ, en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible.

En 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, sera relancé, et prolongé aux jeunes majeurs (26 ans). L'étude d'impact, bien avancée en 2019, sera finalisée, de même que les conditions de réception des données nominatives de Cassiopée par la SDSE. Différentes méthodes d'appariement statistique seront expérimentées, l'objectif étant d'aboutir en 2021 à une chaîne de production du panel industrialisée. Les premiers travaux d'exploitation (études, notamment sur la récidive) seront ensuite entamés.

→ [SP 8](#).

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : L'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires).

Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2020, les travaux se poursuivront sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et à la préparation de la bascule pour les personnes physiques.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice : Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Ces travaux seront poursuivis. En 2020, ils porteront notamment sur les homicides et les morts violentes, sur lesquels les deux SSM sont régulièrement interrogés. Une partie de ces travaux viendra aussi alimenter les échanges avec le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CepiDC). Par ailleurs, au-delà de ce rapprochement statistique, les deux SSM relèvent l'intérêt, notamment dans la perspective de développement de panels et suivis de cohortes, d'organiser le croisement de leurs données statistiques, au minimum en tirant parti des informations déjà présentes dans les flux inter applicatifs existant entre les deux administrations, mais actuellement non remontées dans les extractions pour la statistique. En lien avec le projet Procédure Pénale Numérique (PPN) mené conjointement par les services opérationnels des deux ministères, la possibilité de remonter ces informations dans les extractions statistiques sera étudiée.

→ [SP 6](#).

Champ de la justice civile :

Adaptation des dispositifs de collecte à la réforme de la carte judiciaire inscrite dans la LPJ : La LPJ prévoit notamment une modification de l'organisation judiciaire qui va impacter la production statistique sur la justice, en particulier civile, de manière importante. La fusion des tribunaux d'instance (TI) et tribunaux de grande instance (TGI) va se traduire par une évolution de systèmes d'information générant des difficultés à suivre les différents contentieux. En 2020, il faudra adapter l'ensemble des chaînes de collecte permettant de suivre la bascule des activités des TI vers les tribunaux de proximité (TPRX) et tribunaux judiciaires (TJ) et les éventuelles délégations de compétence. Les collectes reposant sur l'utilisation de boîtes fonctionnelles devront être réorganisées. Les agrégations statistiques opérées au niveau des juridictions devront être redéfinies et une méthode mise en place pour assurer la continuité des analyses.

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : Le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, à terme organisés au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (*Portalis*), avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. En 2020, la SDSE travaillera en particulier sur l'adaptation des chaînes à l'atterrissage de Portalis en fin d'année sur le champ des conseils de prudhommes (CPH).

Production de statistiques publiques sur le champ des professions réglementées : La production de statistique sur les professions réglementées a jusqu'à présent été assurée par la direction des affaires civiles et du sceau (DACs), à partir des données du logiciel OPM, élément central du dispositif d'interface entre le bureau de gestion des officiers publics et ministériels, et les professions (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce et avocats aux conseils).

L'extraction de données d'OPM pour la production statistique s'avère cependant compliquée, et un travail de restructuration des données est devenu indispensable. La DACS a fait appel à la SDSE pour mener ce travail. En 2020, la SDSE mettra en place un dispositif d'alimentation d'une base statistique sur les OPM, dans un objectif de production de statistique publique et de réponse aux besoins de la DACS.

Champ de l'accès au droit :

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : Les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent que très mal de connaître la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales. Les conditions de mise en place de tels enrichissements commenceront à être explorées en 2020, et notamment la récupération de données nominatives des logiciels de gestion des affaires civiles, dans le cadre des évolutions des extractions pour la statistique rendues nécessaires par l'arrivée de Portalis. Toujours en 2020, les enregistrements portant sur les entreprises dans les bases justice, notamment dans celle des tribunaux de commerce, seront enrichis d'informations économiques issues d'Esane, dispositif de statistiques structurelles d'entreprises, élaboré par l'Insee.

→ AG 7.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Enquêtes administratives :

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : La SDSE répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. En 2020, sont prévus, en lien avec le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) l'aménagement du questionnaire de l'enquête auprès des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD), la refonte du questionnaire auprès des associations d'espaces rencontre parents-enfants (ERPE), et la refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD).

Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux liés au logement : La SDSE réalise des enquêtes sur décisions, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier ; une grille d'analyse est définie à partir d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. En 2020, l'enquête portera sur les contentieux des squats et les contentieux locatifs. Elle sera poursuivie en 2021 sur aux saisies immobilières.

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : Dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur la perception du TIG sera réalisée, en lien avec les directions du ministère de la justice et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP). Elle portera sur la connaissance du TIG, mais aussi les freins et leviers à son développement. Elle devrait concerner des citoyens, mais aussi des professionnels de la justice et des unités accueillant ou pouvant accueillir des TIGistes. La collecte est prévue en fin d'année 2020.

Enquête auprès des médiateurs de la justice civile : en lien avec le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV), une première enquête exploratoire par internet auprès des médiateurs du champ de la justice civile sera lancée et exploitée en 2020, afin d'approcher leur activité et leur profil.

Enquête auprès des notaires récemment installés : en lien avec la direction des affaires civiles et du sceau (DACCS), une enquête par internet sera collectée tout début 2020 auprès des notaires récemment installés, ou qui ont renoncé à le faire, afin de mieux comprendre les conditions de cette installation.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transcription de l'ICCS en une nomenclature française des infractions (NFI) : En 2020, la SDSE continuera à participer au groupe de travail animé par l'Insee pour coordonner la mise en place de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) en France, aux côtés du SSM Sécurité intérieure, et de services opérationnels des deux ministères. A l'issue des travaux de ce groupe, prévue pour l'automne 2020, l'implémentation de la nomenclature ICCS et de son adaptation à la situation de la France en une nomenclature française des infractions (NFI) dans les bases pénales sera entreprise, avec un impact fort sur les nomenclatures de synthèse et de diffusion sur les infractions actuellement utilisées.

→ SP 7.

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Refonte et enrichissement de l'offre statistique infranationale sur internet : En 2020, la réflexion entamée en 2019 sera poursuivie, pour une déclinaison des indicateurs pénaux publiés sur internet au niveau infranational. Cette réflexion devra être menée dans le cadre plus général de refonte de la diffusion infranationale, rendue nécessaire par les évolutions de l'organisation territoriale de la justice. Celle-ci se traduit notamment par la disparition des tribunaux de grande instance et tribunaux d'instance, mailles habituelles pour la diffusion, et la naissance des tribunaux judiciaires et tribunaux de proximité, avec des compétences aménagées.

→ AG 5.

**SIES – Sous-direction des Systèmes d'Information et d'Etudes Statistiques.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

1. Orientations pour 2020

En termes d'organisation, le SIES comporte quatre départements. Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur, qui conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur et le département des études statistiques de la recherche, qui est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. Deux autres départements sont en charge des outils d'aide à la décision et des systèmes d'information. Une cellule en charge des statistiques de l'emploi scientifique a été créée au printemps 2015, directement rattaché à la sous directrice.

L'enseignement supérieur

Les travaux nouveaux dans l'enseignement supérieur seront fondés sur notre rôle compte tenu des nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui jalonnent l'enseignement supérieur depuis ces dernières années, dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans l'évaluation, en propre ou par les chercheurs, de ces évolutions.

La loi ORE, « Orientation et Réussite des Etudiants » est entrée en vigueur en 2018, ainsi que différents arrêtés dont l'arrêté sur la licence. En 2020, l'activité sur l'enseignement supérieur inclura de nouveau une dimension de suivi et d'évaluation de la loi. A ce titre, l'investissement du département sur le dispositif « Parcoursup » et sur la mesure de la réussite étudiante continueront d'être majeurs.

- S'agissant de Parcoursup, nous publierons pour la première fois les données de bilan 2019 par formation en opendata dès l'ouverture de la procédure Parcoursup le 22 janvier 2020. Nous publierons pour la première fois des bilans académiques. De plus, nous dépouillerons l'appel à manifestation d'intérêt sur Parcoursup auprès des chercheurs lancé fin 2019, et suivrons les dossiers sélectionnés.
- Les nouveaux indicateurs de réussite seront produits, prenant mieux en compte l'assiduité ainsi que la progressivité des parcours (mesure du nombre d'ECTS, indicateurs pour les étudiants bénéficiant de dispositifs adaptés).
- Comme pour la licence, pour laquelle pour la première fois des indicateurs de valeur ajoutée par discipline ont été diffusés en 2019, de tels indicateurs seront diffusés pour le master.
- Cette loi prévoit également la création de l'Observatoire national de l'insertion professionnelle, dont l'arrêté de mise en œuvre est sur le point d'être publié, et qui indique que le SIES en assure le secrétariat général : l'Observatoire sera donc réuni pour la première fois en 2020.

Une action d'envergure portée par le Premier ministre, le MESRI et le MEAE a été lancée fin 2018 et s'est déployée en 2019, visant l'attraction d'étudiants étrangers en France sur la base de frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-européens et la mobilité à l'étranger des jeunes français. Le SIES produira des bilans de la première action et devra développer la mesure de la mobilité sortante des étudiants français.

Les évolutions des études de santé, ainsi que la professionnalisation des formations, et l'évolution de la licence professionnelle vers un dispositif en trois ans imposeront la production de données de suivi de ces dispositifs. La mise en place du RUA continuera de nous solliciter (simulations concernant l'intégration ou non des bourses dans le dispositif).

La recherche et l'emploi, et les sujets conjoints

Concernant la recherche, l'année 2019 est centrée sur la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, qui devrait être adoptée en conseil des ministres en février ou mars 2020. Cette préparation continuera de solliciter le SIES sur le plan des données et sur les mesures d'impact. Les principaux dispositifs de mesure concernés sont l'enquête R&D auprès des administrations et les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle. Nous serons également amenés à produire des indicateurs sur la mobilité des chercheurs et sur les classements internationaux.

Par ailleurs, l'évolution des dispositifs relatifs aux chercheurs et enseignants chercheurs, que pourrait impliquer la nouvelle loi, a conduit à valoriser très largement les travaux sur l'emploi scientifique, et notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur un nouveau modèle développé par le SIES et s'appliquant à des données issues du Service des retraites de l'Etat.

Le 13 décembre 2018 est parue une ordonnance relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Cette ordonnance appelle un investissement du SIES sur le suivi du périmètre mouvant des opérateurs ainsi constitués et sur la production d'indicateurs associés, que ce soit au niveau de la recherche ou de l'enseignement supérieur.

Enfin, la réorganisation territoriale confère un pouvoir accru aux rectorats en matière de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, un « dialogue stratégique et de gestion » se met en place de manière déconcentrée entre les rectorats et les opérateurs, les services centraux ministériels recentrant leur action sur le pilotage stratégique. Cela appelle un renforcement de l'action du SIES pour favoriser les compétences et l'accès aux outils et données de la part des services statistiques académiques, par exemple en termes de prévision des effectifs étudiants.

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Deux enquêtes feront l'objet d'un renouvellement de demande d'avis d'opportunité :

- celle sur les effectifs étudiants et leur diplomation : SISE et effectifs agrégés : collecte par dépôt de fichiers sur plateforme sécurisée (SISE) et application Web (agrégés) ;
- et le panel des bacheliers 2014 : collecte multimode (Internet, téléphone).

Par ailleurs, un avis d'opportunité sera sollicité pour l'enquête « Insertion professionnelle des diplômés de Master et Licence professionnelle ». Collecte multimode (Internet, téléphone, questionnaire papier).

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Cette année, nous mènerons pour la première fois une enquête qualitative sur la mise en œuvre du service sanitaire. Cette enquête s'adresse aux étudiants dans le domaine médical et para-médical, et vise à connaître leur évaluation du service sanitaire qu'ils auront réalisé, conformément aux dispositions réglementaires.

Par ailleurs, nous conduirons un appariement des sources SISE et Parcoursup pour travailler sur le lien entre acceptation de vœux sur Parcoursup et inscriptions réalisées dans l'enseignement supérieur.

Il faut aussi souligner l'avancement de la date de réalisation de l'enquête annuelle sur les diplômes SISE (15 mars au lieu de 15 mai, pour les résultats 2019, et potentiellement une avancée encore accrue à partir des résultats 2020, à établir ultérieurement).

Nous avons également, en 2020, le lancement de la deuxième version du dispositif SCANR, le moteur de recherche de la recherche crée par le SIES à partir de données massives ouvertes et de référentiels de données structurées (SIREN, RNSR- répertoire national des structures de recherche notamment).

Enfin, cette année, le dispositif INES devrait entrer en vigueur, permettant l'immatriculation et le contrôle des INE par les établissements de l'enseignement supérieur. Ce projet est un projet particulièrement important au regard de l'avis de moyen terme du Cnis relatif au suivi des parcours des jeunes dans le système éducatif.

→ [SP 4](#).

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Plusieurs travaux statistiques importants sont à souligner.

Sur les indicateurs de réussite des étudiants à l'université, nous allons procéder à une rénovation des indicateurs de réussite, en assortissant les indicateurs actuels de nouveaux indicateurs, mesurant mieux la progressivité des parcours et prenant en compte l'assiduité des étudiants.

Nous avons également un projet que nous souhaitons finaliser sur les données de valeur ajoutée des lycées pour les formations en BTS.

Nous travaillerons également à la création d'indicateurs de suivi de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).

Enfin, nous avons un projet relatif aux projections des départs en retraite par disciplines.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Nous portons deux grands projets liés, les projets INES, permettant l'immatriculation des INE dans l'enseignement supérieur et la mise en qualité des doublons, et le projet « supdata » sur l'identité numérique des étudiants, visant à permettre aux prestataires de

services aux étudiants de vérifier le statut étudiant en quasi « temps réel », ou temps limité par rapport aux remontées d'informations annuelles.

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Quatre projets doivent être cités :

- Refonte des notes flash
- Mise à disposition en *opendata* à l'ouverture de Parcoursup
- Données insertion des docteurs par établissement en *open data*
- Nouvelle revue « Etudes et recherche »

SSMSI – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Ministère de l'Intérieur

1. Orientations pour 2020

Depuis sa création fin 2014, les cinq premières années du SSMSI ont été consacrées à l'implantation du service au sein du ministère de l'intérieur et à la montée en charge progressive de son programme statistique autour de certaines activités de production, diffusion et publication. Dans ce contexte, l'année 2020 constituera pour le SSMSI une année charnière : pour la première fois depuis sa création, il assurera la prise en charge d'une enquête statistique en population générale, soit l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre, enquête à conduire dans le cadre d'un financement européen, au premier trimestre 2021 avec un pilote réalisé avant l'été 2020.

En outre, dans le domaine des enquêtes de victimation, un enjeu majeur pour le SSMSI depuis 2019 consiste à piloter la réflexion sur l'évolution du dispositif global de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » (CVS), réflexions demandées par le CNIS pour adapter CVS à la double attente de données conjoncturelles et structurelles, dans un contexte où l'Insee a décidé de se désengager de l'opération actuelle à l'horizon 2022. Le ministère de l'Intérieur s'est engagé à mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour garantir la pérennité d'un dispositif annuel d'enquête de victimation à partir de cette date (voir réponse du ministère le 9 avril 2019 à la question écrite parlementaire n°14645 du 27 novembre 2018). Pour ce faire, une équipe projet dédiée a été mise en place au SSMSI à l'été 2019 : diverses expérimentations lancées avec l'Insee ainsi que la réalisation de l'enquête GENESE ont vocation à alimenter la réflexion en matière de protocole de collecte multimode ; la concertation avec les utilisateurs potentiels du dispositif et la coopération avec d'autres INS complètent la démarche.

Engagés en 2016 avec l'Insee et le ministère de la Justice, les travaux de construction de la nomenclature statistique française des infractions (NFI), partagée entre les ministères de l'Intérieur et de la Justice et articulée avec la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS, ont vocation à s'achever fin 2020. Cette nomenclature doit à moyen terme devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale.

En 2020, le SSMSI lancera un projet majeur pour concevoir son offre de diffusion et en arrêter les modalités de mise à disposition à destination de deux publics distincts : en interne pour les services de police et de gendarmerie ; en externe via son site Internet « Interstats » (dont la refonte est prévue).

Enfin, la réflexion entamée en 2019 au sein du ministère sur l'évolution des missions et des moyens du SSMSI, a vocation à s'intégrer dans le chantier majeur de conception d'un Livre blanc de la sécurité intérieure, attendu début 2020. A noter ainsi que le programme de travail du SSMSI pourra faire l'objet d'ajustements en 2020, en particulier en matière de chantiers d'harmonisation et de fiabilisation des données administratives. Néanmoins, les chantiers structurants se poursuivront (couverture progressive de l'ensemble du champ de la délinquance enregistrée ou signalée, accroissement de la production de données et d'analyses territoriales fines et construction d'indicateurs ou/et d'outils harmonisés), avec une attention particulière à la sécurisation des processus de production des bases statistiques, tout en tenant compte des priorités opérationnelles et

de l'actualité des chantiers du ministère de l'Intérieur (police de sécurité du quotidien, plan de lutte contre les stupéfiants, délinquance économique et financière,...).

2. Travaux nouveaux et projets en 2020

L'année 2020 donnera lieu à une grande première pour le SSMSI : pour la première fois depuis sa création fin 2014, il assurera la prise en charge d'une enquête statistique en population générale, soit l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre, à conduire dans le cadre d'un financement européen, au premier trimestre 2021 avec un pilote réalisé avant l'été 2020. Cette opération permettra également d'alimenter la réflexion au sujet du protocole de collecte multimode à retenir pour une enquête de victimation, dans le cadre du chantier de refonte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont le SSMSI a la charge (nouvelle enquête prévue en 2022). A noter en particulier que le chantier de refonte de l'enquête CVS vise notamment à répondre aux **besoins émergents de données localisées sur la victimation et l'insécurité**.

Des chantiers majeurs seront lancés en 2020 : expertise et consolidation des séries d'homicides constatés par les services de police et de gendarmerie nationales, en coopération avec le SSM Justice et le CépiDc-Inserm ; construction d'indicateurs conjoncturels spécifiques dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants ; fiabilisation des séries statistiques relatives aux élucidations et construction de taux d'élucidation. En outre, trois chantiers d'innovation se poursuivront ou déboucheront en 2020 : nouvelles avancées issues du dispositif de géolocalisation des adresses de commission des crimes et des délits, mis en place avec l'Insee (indicateurs pour la police de sécurité du quotidien et la politique de la ville) ; collaboration avec le SSP Lab pour une meilleure mesure de la cybercriminalité en combinant l'utilisation de techniques innovantes d'analyse textuelle et de machine learning ; contribution à l'évaluation de la France par le Groupe d'action financière (GAFI), dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- L'année 2020 constituera pour le SSMSI une grande première : pour la première fois depuis sa création fin 2014, il assurera la prise en charge d'une enquête statistique en population générale, soit **l'enquête Genre et Sécurité (GENESE)** consacrée aux violences liées au genre. Le SSMSI a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS le 3 octobre 2019 pour cette enquête à conduire, dans le cadre d'un financement européen, au premier trimestre 2021 avec un pilote réalisé avant l'été 2020.

→ AG 2. AG 6.

Conformément à l'article 11 de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – dite « Convention d'Istanbul » ratifiée par 34 pays entre 2012 et 2019 – la Commission européenne avait proposé en 2016 de développer une enquête en population générale dans l'ensemble du système statistique européen afin de disposer de statistiques fiables et comparables sur les violences sexistes et sexuelles. Cette proposition approuvée par le Groupe de travail « délinquance et justice pénale » (*working group on statistics on crime and criminal justice*) d'Eurostat est à l'origine de la création d'une *Task Force* spécifiquement dédiée au développement de cette enquête pilotée par la Direction des statistiques sociales au sein d'Eurostat (*Task force on the development of a survey on gender-based violence*). Cette *Task Force*, composée de représentants des Etats

membres, de la DG Justice, de la FRA, d'EIGE et d'experts indépendants notamment de l'Ined, s'est réunie environ deux fois par an depuis 2016 : le SSMSI y a participé depuis mai 2018. Dans le cadre d'appels à projets avec financements européens, 11 états ont déjà conduit des enquêtes pilotes dans leur pays afin de tester la pertinence du questionnaire pour mesurer les phénomènes d'intérêt (harcèlement sexuel au travail, violences au sein du couple actuel ou passé, violences sexuelles, etc. : prévalence, profil des victimes et des auteurs et contextes des faits). Le 7 mars 2019, Eurostat a lancé un appel à projets ouvrant droit à l'octroi de financements européens pour le déploiement de l'enquête sur les violences liées au genre (« GBV Survey ») à l'échelle nationale par les États membres sur la base d'un questionnaire validé au niveau européen.

Compte tenu à la fois des recommandations portées par la convention d'Istanbul et de la particulière mobilisation des pouvoirs publics français sur ces questions (les violences faites aux femmes - grande cause nationale 2018), il a paru opportun au SSMSI de conduire en France cette enquête sur les violences liées au genre, initialement non prévue à son programme de travail : candidature à l'appel européen le 26 septembre 2019 et acceptation du projet par Eurostat le 21 novembre 2019, ce qui offre droit à une subvention. A noter également que l'enquête GENESE a vocation à être mobilisée dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants lancé le 20 novembre dernier.

→ [DQS 3](#).

Le protocole étant laissé au libre choix de chaque pays, le SSMSI a conçu, en coopération avec des experts de l'Insee, un protocole multimode en deux phases afin de répondre, de manière fiable et à un coût soutenable, aux besoins émergents de données localisées sur la victimation et l'insécurité, tout en assurant une description détaillée des victimes et des atteintes subies. La première phase consisterait en une enquête courte (20 mn en moyenne ; enquête filtre) basée sur des questions de recensement visant à identifier la population d'intérêt (victimes de violences) auprès d'environ 200 000 individus âgés de 14 ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine (ou 170 000 individus âgés de 18 à 74 ans). La collecte serait séquentielle : d'abord internet puis, après une relance, les non-répondants recevraient un auto-questionnaire papier. Enfin, une sélection aléatoire de non-répondants serait contactée par téléphone. La seconde phase consisterait en une enquête de suivi plus longue (30 mn en moyenne ; enquête filtrée) basée sur le questionnaire Eurostat et réalisée par internet ou téléphone auprès d'une sélection aléatoire de 15 000 répondants de la première phase, âgés de 18 à 74 ans, dans laquelle les victimes de violences liées au genre seraient surreprésentées. À l'issue de ces deux phases, une enquête en face-à-face auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 non-répondants âgés de 18 à 74 ans serait conduite pour assurer un contrôle méthodologique du protocole multimode séquentiel internet/papier/téléphone. Le passage au comité du label est prévu à l'automne 2020.

→ [TERR 1](#).

- Depuis 2019, la prise en charge de la réflexion sur l'évolution du **dispositif global d'enquête de victimation** constitue un axe majeur de travail pour le SSMSI. L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est conduite chaque année, depuis 2007, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé en 2014). À partir de 2022, l'Insee ne sera plus en capacité de réaliser l'enquête CVS sous sa forme actuelle (rythme annuel, mode de collecte...), l'Insee ayant fait part en avril 2018 au SSMSI et à l'ONDRP de ses fortes contraintes budgétaires, en termes de programmation d'enquêtes et de moyens associés en enquêteurs. Le ministère de l'Intérieur s'est engagé à mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour garantir la pérennité d'un dispositif

annuel d'enquête de victimation à partir de 2022 (voir réponse du ministère le 9 avril 2019 à la question écrite parlementaire n°14645 du 27 novembre 2018).

Conformément aux engagements annoncés lors de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis le 22 mars 2019, le SSMSI conduit depuis le printemps des travaux pour assurer la refonte de l'enquête CVS à partir de 2022. En première approche, l'objectif du nouveau dispositif serait notamment de répondre au double besoin de disposer de données annuelles mais aussi de statistiques départementales pour contribuer au diagnostic territorial de sécurité, le tout en réduisant les coûts du précédent dispositif grâce à l'utilisation du multimode. Pour ce faire, une équipe projet dédiée a été mise en place au SSMSI à l'été 2019 et des expérimentations ont été lancées par l'Insee en matière de protocole de collecte multimode. En outre, l'enquête GENESE (voir supra) constituera également une expérimentation en collecte multimode dont les conclusions alimenteront la réflexion sur le futur dispositif d'enquête de victimation.

→ [TERR 1](#).

Dans le cadre de cette refonte, le SSMSI souhaite également analyser les atouts et les faiblesses de l'enquête actuelle au regard des autres dispositifs existants et recueillir l'expérience et les besoins des experts et des utilisateurs actuels et potentiels dans le domaine de la victimation, des perceptions en matière de sécurité et des relations sécurité/justice et population. A cet effet, le SSMSI a engagé une concertation et a lancé en août 2019 une première consultation écrite auprès d'experts des enquêtes de victimation : état de l'art de la mesure de la victimation, des perceptions en matière de sécurité et des relations entre sécurité/justice et population, en France et au-delà ; revue générale de l'enquête CVS. Le SSMSI s'appuiera également sur la coopération avec d'autres INS. Une consultation par « thématique » sera effectuée par ailleurs auprès de diverses instances qui ont besoin de données sans toutefois avoir une culture / pratique spécifique sur les enquêtes de victimation (notamment les ministères, la MIPROF, le HCE, l'ONPE, la CNCDH, la DILCRAH, l'Agence française Anti-corruption, le CGET/ANCT, ...).

- Enfin, dans l'édition 2020 de l'enquête CVS (menée avec l'Insee et l'ONDRP), des questions spécifiques ont été ajoutées au questionnaire individuel pour analyser le **lien entre la population et les policiers/ gendarmes**, dans le contexte particulier de la mise en place de la police de sécurité du quotidien : sur les relations avec la police ou la gendarmerie dans le quartier (ou le village) ; sur le sentiment ressenti face à la présence d'un policier ou d'un gendarme sur la voie publique ; sur les faits signalés à un policier ou à un gendarme sur la voie publique ; sur le sentiment d'avoir été écouté ou non si un fait a été signalé à un policier ou à un gendarme sur la voie publique.

→ [SP 9](#).

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Compte tenu de la réflexion entamée en 2019 au sein du ministère sur l'évolution des missions et des moyens du SSMSI, le programme de travail du SSMSI fera l'objet d'ajustements pour 2020, en particulier en matière de chantiers d'harmonisation et de fiabilisation des données administratives. Néanmoins, les chantiers structurants se poursuivront en 2020 avec une attention particulière à la sécurisation des processus de production des bases statistiques, tout en tenant compte des priorités opérationnelles et de l'actualité des chantiers du ministère de l'Intérieur.

- Dans l'objectif permanent de couvrir l'ensemble du champ de la délinquance (au-delà des seuls crimes et délits suivis historiquement), le SSMSI poursuivra en 2020 l'expertise des données sur les contraventions issues des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales afin de constituer une base statistique consolidée de l'ensemble des infractions constatées.

- Un chantier d'expertise et de consolidation des séries d'homicides constatés par les services de police et de gendarmerie nationales est lancé en 2020, en coopération avec le SSM Justice et le CépiDc-Inserm. L'évolution du nombre d'homicides fait l'objet d'une attention soutenue aussi bien de la part des décideurs publics, des experts et des chercheurs que du grand public et de la presse. Or, la mesure de cet indicateur présente diverses difficultés. D'une part, les homicides enregistrés *ab initio* par les forces de sécurité peuvent faire l'objet de requalifications au fur et à mesure du déroulement des enquêtes judiciaires et des procédures pénales. Dans ce cadre, la mesure des morts violentes au sein du couple bénéficie désormais du rapprochement des données entre le SSMSI et la délégation d'aide aux victimes du ministère de l'intérieur (DAV), avec mise en cohérence et publication de statistiques consolidées et harmonisées sur le nombre de morts violentes au sein du couple. D'autre part, des suivis statistiques différents sont réalisés via d'autres sources d'information, notamment par le ministère de la justice dans le cadre des procédures pénales et par l'Inserm (CépiDc) dans le cadre du suivi des causes de décès en France : des séries divergentes sont diffusées au niveau international pour la France, avec des écarts significatifs. Dès lors, la mise en cohérence de ces différentes séries et leur enrichissement réciproque constituera une priorité pour 2020, ce qui pourra conduire à la réalisation d'appariements entre sources et à la publication conjointe des travaux correspondants.

→ AG 7.

- Dans le cadre de l'évaluation de la France par le Groupe d'action financière (GAFI), organisme intergouvernemental créé en 1989 autour de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le SSMSI est largement sollicité sur le volet statistique depuis le printemps 2019. Les enjeux sont majeurs en termes d'harmonisation et d'amélioration de la qualité des données entre les différents services producteurs (OCRGDF-DCPJ et Cenac-DGDN au sein du ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, AGRASC, Douanes et Finances publiques) et les délais extrêmement contraints : rapport d'auto-évaluation pour mars 2020 avant visite du GAFI en juillet 2020. En particulier, en coopération avec l'OCRGDF, le SSMSI réalise de premiers indicateurs sur les avoirs criminels enregistrés par la Plateforme d'Identification des Avoirs Criminels (PIAC). L'expertise de la base, elle-même, est en cours au SSMSI pour en améliorer la fiabilité. Ces travaux sont susceptibles de donner lieu à publication.

- La mise en place en 2018, à titre expérimental, d'un dispositif de géolocalisation des adresses de commission des crimes et des délits, en relation avec l'Insee, a permis d'établir en 2019 des premiers indicateurs sur les IRIS, les QPV et les QRR (quartiers de reconquête républicaine dans le cadre de la police de sécurité du quotidien- PSQ). Ces travaux seront poursuivis en 2020 dans plusieurs directions : expertise des adresses collectées dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales ; analyse de la répartition du risque de cambriolage de logement ; panorama des quartiers de reconquête républicaine au travers de leurs situations socio-économiques, de leurs caractéristiques socio-démographiques et d'un état des lieux en matière de délinquance ; comparaisons diverses entre QPV et non QPV (victimes, mis en cause,...).

→ TERR 4.

- D'autres travaux sont en cours ou prévus pour 2020 : fiabilisation des indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la police de sécurité du quotidien au travers des atteintes à la vie quotidienne, dans le cadre du Lab PSQ ; construction d'indicateurs conjoncturels spécifiques dans le cadre du plan de lutte contre les stupéfiants ; fiabilisation des séries statistiques relatives aux élucidations et construction de taux d'élucidation ; poursuite des travaux exploratoires à partir de la plateforme de signalement des contenus illicites sur internet (PHAROS) dans le cadre de la mesure de la cyberdélinquance.

- Enfin, le SSMSI est de plus en plus associé directement à des chantiers structurants du ministère en matière d'évolution des systèmes d'information, en particulier pour ce qui concerne les applications relatives à la saisie par les forces de sécurité de la délinquance enregistrée (projet SCRIBE en cours pour la police nationale, projet LRPGN-Nouvelle Génération à venir pour la gendarmerie nationale et projet Main Courante en cours) ou le programme de dématérialisation de la procédure pénale (PPN en lien avec le ministère de la Justice).

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- La question des violences faites aux femmes a été instituée grande cause nationale en 2018. Dans ce cadre, la coopération entre le SSMSI et la délégation d'aide aux victimes du ministère de l'intérieur (DAV), s'intensifiera en terme de mise en cohérence et visera à publier en commun des statistiques consolidées et harmonisées sur le nombre de morts violentes au sein du couple (avec distinction du genre de la victime).

→ AG 2.

- En matière de cyberdélinquance, la statistique est aujourd'hui essentiellement produite à partir des données administratives de la police et de la gendarmerie nationales et quelques enquêtes de victimation permettent de compléter la vision du phénomène. Les travaux entamés en 2019 se poursuivront en 2020 pour mieux identifier, à partir de la description sur la manière d'opérer, les infractions qui relèvent de la cybercriminalité en combinant l'utilisation de techniques innovantes d'analyse textuelle et de *machine learning* : finalisation des travaux méthodologiques en collaboration avec le SSP Lab de l'Insee, étude de faisabilité de la production d'un indicateur spécifique. De plus, l'analyse des données issues des plateformes de signalement en ligne (Percev@al pour les fraudes à la carte bancaire, Pharos pour les contenus illicites sur Internet) devrait compléter le panorama sur la cybercriminalité au-delà de la seule délinquance enregistrée.

→ AG 3.

- Dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants, lancé en septembre 2019, le SSMSI engagera en 2020 un chantier de conception d'indicateurs trimestriels spécifiques, aux fins de publication ultérieure.

- Enfin, des travaux exploratoires seront lancés courant 2020 sur la faisabilité des 12 indicateurs conjoncturels de délinquance enregistrée en Outre-Mer.

→ TERR 2.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

● Avec l'Insee, la SDSE et l'ONDRP, le SSMSI avait engagé depuis 2016 des travaux importants autour de la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS. Cette nomenclature doit à moyen terme devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale. Son utilisation systématique facilitera les mises en perspective avec les statistiques du ministère de la justice et les comparaisons internationales. Compte tenu du fort renouvellement des acteurs impliqués dans ce chantier, les travaux de construction de la nomenclature statistique française des infractions (NFI), partagée entre les ministères de l'intérieur et de la justice, articulée avec ICCS, avaient connu une pause au second semestre 2018 : ils ont repris début 2019 dans le cadre d'une gouvernance renouvelée (en incluant les deux directions « métier » du ministère de l'intérieur, soit la DGPN et la DGGN) et ont vocation à aboutir fin 2020.

→ SP 7.

Bien que le domaine de la sécurité intérieure ne fasse pas encore partie des statistiques soumises à règlement, ni même à gentlemen agreement, il faut noter que le projet de Programme statistique européen 2021-2027 mentionne d'ores et déjà les statistiques relatives au blanchiment d'argent, à la police et à la sécurité. Dans ce contexte, le SSMSI a répondu, en coopération étroite avec la SDSE, à la collecte conjointe ONU-Eurostat sur la criminalité et la justice pénale. La nomenclature ICCS est utilisée dès que possible compte tenu de l'avancement des travaux décrits supra. Néanmoins, la fiabilisation des données aux niveaux régional et infra-régional attendus par Eurostat demeure difficile à atteindre : la question du financement éventuel de ces travaux par l'Union européenne a été abordée par le SSMSI en réunion à Eurostat.

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'offre de diffusion du SSMSI s'élargit progressivement, compte tenu des investissements en cours ou des projets à venir, notamment : nouveaux dispositifs d'enquêtes de victimation ; fiabilisation progressive des données détaillées sur les infractions ; exploitation de données géolocalisées en matière de crimes et délits enregistrés ; exploration de nouvelles sources d'information sur la délinquance enregistrée ou signalée, ...

● A compter de 2020, le bilan statistique annuel se présentera sous la forme de deux publications. Un premier document de nature synthétique, à paraître à la mi-janvier 2020 dans la collection Interstats Analyse, constituera une première photographie de l'insécurité et de la délinquance sur l'année précédente. Il se limitera pour l'essentiel aux grands indicateurs suivis mensuellement et comportera des évolutions nationales mais également départementales. Un ouvrage de référence plus complet paraîtra fin mars 2020 et constituera le bilan statistique de l'année précédente. Il comportera des analyses plus approfondies, y compris sur les victimes et les mis en cause, ainsi que des éléments de contextualisation, aussi bien au niveau national que départemental.

→ AG 8.

● En 2020, le SSMSI lancera un projet majeur pour concevoir son offre de diffusion et en arrêter les modalités de mise à disposition à destination de deux publics distincts : en

interne pour les services de police et de gendarmerie ; en externe via son site internet « Interstats ».

→ AG 5. AG 8.

- Le SSMSI a entamé en 2019 la refonte de son site internet « Interstats » dans une optique de modernisation et d'enrichissement (abonnement newsletter, visualisation ergonomique tableaux/figures, architecture du site, ...) en s'inscrivant dans le chantier de refonte du site du ministère (en cours) mais en valorisant de manière clairement identifiable la production du service statistique public, ceci en coopération avec les deux autres SSM du ministère (DGEF, DGCL).

→ AG 8.

- Enfin, mise en place à l'automne 2019, l'équipe de coordination de l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacré pour la première fois au thème de la sécurité (publique et privée), poursuivra ses travaux sous pilotage du SSMSI, et en collaboration avec l'Insee et l'ensemble des services statistiques ministériels.

→ AG 8.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*Processus de sortie de la délinquance

Services publics

SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Démographie et questions sociales

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Commission Territoires

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.